

REGLEMENT PARTICULIER

5^{ème} Course de Côte VHC La Malène Gorges du Tarn

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile de la Lozère (ASA Lozère) organise les 2 et 3 Juillet 2022, en qualité d'Organisateur Administratif, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

5^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE LA MALENE GORGES DU TARN

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro CC6/2022, en date du 9 Mai 2022, et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 346 en date du 9 Mai 2022.

Comité d'Organisation

Président : Cédric VALENTIN
Membres : Morgan COULOMB, Cyril DURAND, Cédric GINIER, Valérie GINIER, Cédric GROLIER, Jérôme LAURET, Gilles LAUZE, Christophe MONTEIL, Jacques PAOLI, Manu RODRIGUES, Thierry SALANSON, Aurore TEVERO, Denis VALENTIN
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA LOZERE
ZA du Causse d'Auge – BP 11 48001 Mende Cedex

Téléphone : 04.66.65.31.56

Permanence du Rallye :

Avant l'épreuve : ASA Lozère, ZA du Causse d'Auge – BP 11 48001 Mende Cedex

A compter du Samedi 2 Juillet 2022 8h, Mairie de la Malène

Organisateur technique

Nom : ASA Lozère

Adresse : ZA du Causse d'Auge – BP 11 48001 Mende Cedex

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée	M. HAY Armand	Licence n° 1253
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. GINIER Cédric	Licence n° 28482
Commissaires Sportifs	M. HAY Armand	Licence n° 1253
	M. MARY Claude	Licence n° 1622
Directeur de Course	Mme ROL Evelyne	Licence n° 40773
Directeur de Course stagiaire	M. ROL Sébastien	Licence n° 44493
Commissaire Technique responsable	M. LAPIQUE Daniel	Licence n° 5826
Commissaires Techniques adjoints	M. ROLLAND Jean Pierre	Licence n° 2694
	M. MONNIER Dominique	Licence n° 55260
Chargé de la mise en place des moyens	M. SALANSON Thierry	Licence n° 208141
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme PAULHAN Sabine	Licence n° 136024
	M. GINIER Valérie	Licence n° 208141
Chargé des Commissaires de route	M. VALENTIN Denis	Licence n° 198361
Chronométrateurs	Mme LAURAIRE Isabelle	Licence n° 193879
	M. PUEL Marcel	Licence n° 147627

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 27 Juin 2022 à Minuit.

Publication de la liste des engagés le 30 Juin 2022 à 22 heures.

Vérifications administratives :

- Le Samedi 2 Juillet 2022 de 16h à 19h30, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h à 8h30, sur la ligne de départ

Vérifications techniques :

- Le Samedi 2 Juillet 2022 de 16h15 à 19h45, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h15 à 8h45, Rue de la Mairie à la Malène

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 3 Juillet 2022 à 9h.

Briefing des commissaires le 3 Juillet 2022 à 7h30 sur la ligne de départ

Essais chronométrés le 3 Juillet 2022 à partir de 9h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 3 Juillet 2022 à 13h00

Course

- 1^{ère} montée le 3 Juillet 2022 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 3 Juillet 2022 à l'issue de la 1^{ère} Montée de Course
- 3^{ème} montée le 3 Juillet 2022 à l'issue de la 2^{ème} Montée de Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, Tableau d'Affichage, à proximité de la ligne de départ

Remise des prix le 3 Juillet 2022 sur place de la Malène à 19h

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 3 Juillet 2022 à 7h45 à proximité de la ligne de départ

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

- Le Samedi 2 Juillet 2022 de 16h à 19h30, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h à 8h30, à proximité de la ligne de départ
-

Vérifications techniques :

- Le Samedi 2 Juillet 2022 de 16h15 à 19h45, sur la place du village de la Malène
- Le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h15 à 8h45, à proximité de la ligne de départ

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à la Malène :

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 3 Juillet 2022 à 8h45.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 3 Juillet 2022 à 7h45.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LOZERE – BP 11 48001 MENDE Cedex jusqu'au 27 Juin 2022 à Minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 260 €, réduits à 130 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et 110 € pour les licenciés ASA Lozère avec la publicité de l'organisateur.

L'épreuve est également ouverte aux personnes prenant un titre de participation (licence à la journée). Elles devront s'acquitter en plus des droits d'engagement ci-dessus, la somme de 65€ et présenter aux vérifications administratives :

- un certificat médical attestant qu'elles sont aptes à la pratique du sport automobile
- le permis de conduire en cours de validité

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 50

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes **aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures")**.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les Voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2022 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2022.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir disposition prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité dans France Auto Spécial Règlement 2022.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Si nécessaire, les publicités optionnelles et obligatoires sont précisées par un additif

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing sera distribué lors des vérifications administratives et sera remis contre émargement

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de côte Moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le Meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 *montée* de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures VHC seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc d'arrivée situé à proximité de la ligne de départ.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des groupes
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement féminin (séries A et B confondues).
- un classement série A et série B séparées,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).
- Un classement séparé pour les véhicules du Challenge Formula Ford Historic France 2022

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le Dimanche 3 Juillet 2022 à 19h sur la Place de la Malène